L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNES & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

OUVRAGE QUOTIDIEN.....$10 ; payable Payement.
AU TROIS PAR SEMAINE, $10 ; payable Payement.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 15 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR
HENRY JOHNSON.

Nous regrettons de ne pouvoir donner aujourd'hui à nos lecteurs qu'un journal bien pauvre en matière éditoriale. La longueur excessive des séances de la Législature et des lois, dont il ne nous était pas permis de retarder la publication, nous ont mis dans la nécessité de laisser de côté la plus grande partie de notre matière à lire; mais nous ferons nos efforts, une fois affranchis des devoirs qui nous sont imposés comme imprimeurs de l'Etat, pour donner à notre feuille tout l'intérêt dont elle est susceptible.

LA MALLE.

Hier, le bateau de la Mobile est arrivé vers quatre heures de l'après-midi; mais il ne portait rien: pour la troisième fois depuis trois jours la malle a manqué. Ceux qui attendent des nouvelles d'Europe; ceux qui sont dans l'attente des changements apportés dans le personnel de quelques administrations par le nouveau président; ceux qui désirent connaître le langage que tiendra le Général Harrison en prenant les rênes du pouvoir; ceux enfin qui attendaient la réception des journaux du Nord pour y glaner de quoi remplir leurs colonnes et satisfaire la soif du public pour les *nouvelles*: tous ceux-là sont également déçu-pointés. Espérons et ... attendons....

ELECTION DE ST. BERNARD.

On n'a sans doute pas oublié qu'aux élections de juillet dernier M. Gregory Byrne, candidat vanocratic, l'emporta sur son concurrent de l'opposition ... voix, et qu'il fut prouvé plus tard, par une enquête judiciaire, qu'un assez grand nombre de votes illégaux avaient été donnés à M. Byrne. C'est en conséquence de cette enquête que la Chambre a annulé l'élection de St. Bernard.

Sans tenir compte de ces faits, le *Courrier* disait le 11 mars que "M. Grégory Byrne avait eu sans aucun doute la majorité des électeurs légaux de cette paroisse (St. Bernard).... et qu'il était du devoir du parti vanocratique, qui avait vu compter pour rien la voix du peuple, de faire tous ses efforts pour la faire entendre plus forte et plus décisive."

L'élection se termine le 12 et M. Gregory Byrne obtient,
1 voix.

Son concurrent M Jorda, 186
En blanc,

En présence de ce résultat désastreux pour son parti, le *Courrier* fait les réflexions suivantes:

"Les juges d'élection de la paroisse St. Bernard ont déclaré le candidat whig dûment élu. En cela ils ont agi contrairement à la lettre de la Constitution et à le précédent établi par eux-mêmes ces années antérieures. Si les citoyens des Etats-Unis propriétaires de terres achetées du gouvernement général durant les trois dernières années, avaient pu exercer le droit de suffrage, il y aurait eu plus de trois cents votes en faveur du candidat démocrate, tandis que le candidat whig en aurait eu moins de deux cents. La raison pourquelle il ne paraît qu'un seul vote pour le candidat démocrate, est facile à comprendre. Plus de 140 électeurs, ou propriétaires de noms portés sur les listes des rôles, étaient des démocrates bien connus, mais lorsque ces citoyens ont vu qu'on avait reçu les votes des gens de la Terre aux Bœufs sans leur faire la moindre question, que cent soixante citoyens américains de la rive droite allaient être priés de leur droit de suffrage, l'indignation a été si grande que les démocrates n'ont pas voulu aller aux polls."

Notre Monroe encore si les juges d'élections ont à mis ou refusé les votans sur terre-publiques, mais ce que nous savons, c'est que le calcul du *Courrier* ne soutient pas le moin-dre examen. Il dit que *si les citoyens des Etats-Unis, propriétaires de terres achetées au gouvernement général avaient pu exercer leur droit d'suffrage, il y aurait eu plus de trois cents votes en faveur de M. Byrne.*

Aux élections de juillet, où beaucoup de votans illégaux furent admis à exercer un droit qui ne leur appartenait pas, M. Gregory Byrne obtint 142 voix et M. Jorda, 141: total, 283. Aux élections de novembre où la surveillance fut plus active, Harrison obtint 173 voix et M. Van Buren 71: total 244.

De sorte que, à part les votans illégaux, les chiffres de ces deux élections sont à peu près identiques et comme l'excitation était alors poussée au plus haut degré, on doit penser que la paroisse de St. Bernard ne contient pas 300 votans. Mais le *Courrier* qui tient à expliquer pourquoi son parti, qu'il assure être le plus fort, a été battu, crée bravement, de son autorité privée, deux cents électeurs. Pourrait-il expliquer aussi, puisqu'il est en train de donner des explications, comment il se fait que son parti n'ait donné que 142 voix en juillet et 91 en novembre, puisqu'il compte plus de trois cents votans?

En juillet comme en novembre on admettait les votans sur les terres publiques et pourtant on ne trouve nulle part les 300 voix vanocrates que le *Courrier* dit exister dans la paroisse St. Bernard. Ne serait-il pas plus simple de convenir qu'on a été battu et bien battu!

LE BULLETIN ET LA VERA-CRUZ.

En rapportant, d'après le *Bulletin*, le prétendu bruit du bombardement de Vera-Cruz par le fort de St. Juan de Ulloa, nous disions que cette *singulière nouvelle méritait confirmation*. Nous pouvons annoncer positivement aujourd'hui qu'il n'y a rien de vrai dans tout cela: des lettres de Vera-Cruz, du 16 février, dont on nous a donné communication, ne font pas la moindre mention de cette *terrible canonnade*.

La goélette: *Water-Witch* était arrivée à Vera-Cruz en cinq jours de traversée.

Par autorité.

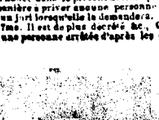

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR
John B. Butler, maître de port de la seconde municipalité de la Nouvelle-Orléans en remplacement de Robert Bpeden qui refuse d'accepter.

[No. 38.]
ACTE

Pour autoriser l'établissement des maisons de correction et de refuge par les différents Conseils municipaux de la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*: Que le gouverneur soit et demeure par le présent autorisé à nommer, d'ici et pour la ville de Mineburg sur le lac Pontchartrain, un juge de paix qui sera revêtu de la même juridiction et qui aura droit aux mêmes fonctions et aux mêmes honoraires que ceux que la loi accorde maintenant aux juges de paix dans la paroisse d'Orleans, pourvu, cependant, que la juridiction du juge de paix ne s'étende pas au-delà des limites de la ville de Mineburg et des établissemens sur les bords du lac Pontchartrain dans la paroisse d'Orleans.

[signé] WM DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[signé] P. E. BOSSIER,
Président du Sénat pro tem.

Approuvé le 5 mars 1841.
[signé] A. B ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 40.]
ACTE.

Pour créer un juge de paix pour la ville de Mineburg.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: Que le gouverneur soit et demeure par le présent autorisé à nommer, d'ici et pour la ville de Mineburg sur le lac Pontchartrain, un juge de paix qui sera revêtu de la même juridiction et qui aura droit aux mêmes fonctions et aux mêmes honoraires que ceux que la loi accorde maintenant aux juges de paix dans la paroisse d'Orleans, pourvu, cependant, que la juridiction du juge de paix ne s'étende pas au-delà des limites de la ville de Mineburg et des établissemens sur les bords du lac Pontchartrain dans la paroisse d'Orleans.

[signé] WM DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[signé] P. E. BOSSIER,
Président du Sénat pro tem.

Approuvé le 5 mars 1841.
[signé] A. B ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 41.]
ACTE.

Pour créer un juge de paix pour la ville de Milneburg.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: Que le gouverneur soit et demeure par le présent autorisé à nommer, d'ici et pour la ville de Milneburg sur le lac Pontchartrain, un juge de paix qui sera revêtu de la même juridiction et qui aura droit aux mêmes fonctions et aux mêmes honoraires que ceux que la loi accorde maintenant aux juges de paix dans la paroisse d'Orleans, pourvu, cependant, que la juridiction du juge de paix ne s'étende pas au-delà des limites de la ville de Milneburg et des établissemens sur les bords du lac Pontchartrain dans la paroisse d'Orleans.

[signé] WM DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[signé] P. E. BOSSIER,
Président du Sénat pro tem.

Approuvé le 5 mars 1841.
[signé] A. B ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 42.]
ACTE.

Pour créer un juge de paix pour la ville de Pittsburg.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: Que le gouverneur soit et demeure par le présent autorisé à nommer, d'ici et pour la ville de Pittsburg sur le lac Pontchartrain, un juge de paix qui sera revêtu de la même juridiction et qui aura droit aux mêmes fonctions et aux mêmes honoraires que ceux que la loi accorde maintenant aux juges de paix dans la paroisse d'Orleans, pourvu, cependant, que la juridiction du juge de paix ne s'étende pas au-delà des limites de la ville de Pittsburg et des établissemens sur les bords du lac Pontchartrain dans la paroisse d'Orleans.

[signé] WM DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[signé] FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 Mars 1841.
[signé] A. B ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Franklin, Rogers, pour le Havre, S. & J. F. Whitney.
Navire Palestine, Littlefield, pour Liverpool, L. H. Gale.
Barque New-England, Crocker, pour Portsmouth, N. H. J. M. Welch & Cie.
Barque Ocean, (Ang.) Daly, pour Liverpool, Gardiner, Sager & Cie.
Brick Oceola, Randall, pour Philadelphie, J. Ward, du capitaine.
Goelette Elizabeth, Forsythe, pour Pensacola, au capitaine.
Goelette Zoae, Baine, pour la Mobile, J. B. Bailey.
Goelette Judge Hitchcock, Mallows, pour la Mobile, au capitaine.
Goelette David Crockett, Williams, pour Belize, "
Goelette Mouson, Allen, pour Charleston, J. F. Pond & cie.
Goelette Octavia, Churchill, pour la Mobile, au capitaine.
Goelette Ada, Wiley, pour la Havane, J. Robert & cie.
Goelette Virginia Attoway, Pleau, pour le Havre, R. Gruning & cie.
8 oop Snatch, Johnson, pour St. Marks, au capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Prairie, Wilder, des Passes.
Bateau de remorque Lion, Pingre, des Passes.
Bateau de remorque Mohican, Hinton, des Passes.
Bateau de remorque Tigre, Crowell, des Passes.
Bateau de remorque Hunsville, Williams, des Passes.
Bateau de remorque Lewis, Limbert, des Passes.
Bateau de remorque, Pilot, Martin, des Passes.
Navire Shaw, Murdock, 30 jours de Boston, à J. A. Merrill.
Navire Louisa, Mulford, 20 jours de Boston, à Bietson & Avery.
Navire Clinton, Little, de Liverpool, 7 janvier, au capitaine.
Navire Asia, Sears, de Liverpool, janvier, au capitaine.
Navire Monmouth, Maxwell, 30 jours de Bath (Me.) au capitaine.
Barque Adeline & Eliza, Hopkins, de Baltimore, sur lest au capitaine.
Barque Florence, Becker, 28 jours de Boston, au capitaine.
Barque Joseph Cunard, (Ang) Brisie, de Liverpool, 13 janvier, à R. Gamble.
Brick Impresario, Fernandez, 8 jours de la Havane, à J. Pujals.
Brick Jolen Eufenia, (E. p) Villaboas, 18 jours de St-Jago de Cuba, à de Lizarduy & cie.
Brick Oneco, Leighton, 20 jours de Demerara, sur lest au capitaine.
Brick Hardy, Endicott, de Rio de Janeiro, 12 janvier, à G. Griem & frères.
Brick Favorite, Wilson, 40 jours de Boston, à Thayer & Cushing.
Goelette Adrian, Tyler, 16 jours de la Havane, au capitaine.
Goelette Erie, Webb, 20 jours de Cayes, au capitaine.
Goelette Water Witch, Armour, de Vera Cruz, 4 mars, à A. Capdevielle & cie.
Goelette Eliza, Vairien, 12 jours de St-Jago de Cuba, au capitaine.
Bateau vapeur A. Fulsier, Tronard, de Lafourche.
Bateau-vapeur Pastolo, Hayford, de Plaquemines.
Bateau à vapeur Colorado, Strock, de Lafourche.
Bateau-vapeur Express, Woodward, de Cincinnati.
Bateau-vapeur Persian, Hart, du Bayou Sara.
Bateau à vapeur Charlotte, Watts, du Bayou de Glace.
Bateau à vapeur Maid of Kentucky, Lillard, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Somerville, Van Dusen, de Memphis.
Bateau-vapeur Teche, Hooper de Baton-Rouge.

EN RIVIERE.

Barque Niagara, Paxson, de Boston.
Brick Ann Maria, Boston.
Brick (Ang) Queen Victoria.
Et plusieurs autres navires.

DERNIERES DATES

New York	mars 1	Liverpool	fév 4
Boston	fév 24	Londres	fév 3
Philadelphie	mars 2	Havre	fév 1
Washington	mars 1	Paris	fév 1
Baltimore	mars 3	Bordeaux	jan 29
Charleston	mars 3	Madrid	jan 21
Savannah	fév 16	Cadix	jan 16
Pensacola	fév 11	Havane	fév 20
Mobile	jany 4	Honduras	mars 9

Décédé hier, EDMOND ST. GEZ, âgé de 8 mois. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son convoi funèbre qui partira ce après-midi à 4 heures, de la maison rue de l'Orangiatary des rues Bourbon et St. Pierre, ou son corps est exposé. 15 mars

CHANGE sur Paris, à vendre par
C 15 fev CHEVREMONT & Co, 62 Royale.

Tonneaux Brandy
Cognac
Bordeaux
Tonneaux Sucre
Tonneaux Mélasse
Tonneaux Vinaigre
Tonneaux Cidre
Tonneaux Bière
Tonneaux Porter
Tonneaux Ale
Tonneaux Whisky
Tonneaux Rum
Tonneaux Gin
Tonneaux Madère
Tonneaux Sherry
Tonneaux Malaga
Tonneaux Tenerife
Tonneaux Teinture
Tonneaux Vert
Tonneaux Vert
Tonneaux Vert